



Val de Chaise

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juillet 2019

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 7
votants : 10
Date de convocation
25 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trente mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas BLANCHARD, Maire de la Commune de VAL DE CHAISE.

Présents :

M. BLANCHARD Nicolas M. MERMIER Gérard Mme REVIL-SIGNORAT Fabienne
M. DANTON Alain Mme SCHINDLER Rosemonde M. MERMIER François M.
LOSSERAND Hervé

Excusés :

M. GAGNERON Ulrich, pouvoir à Mme SCHINDLER Rosemonde
M. CHAPPELET Patrick, pouvoir à M. LOSSERAND Hervé
M. LADET Christian, pouvoir à M. MERMIER Gérard
Mme KOURTCHEVSKY Joëlle M. BRESSE Philippe M. JOSSERAND Jean-Paul

Absents :

M. DUCRUET Alain M. ROSAY Jean-Jacques M. MURAT Alexandre
M. SAUVAGE Jean-Luc M. SOCQUET Pascal M. TELLE Philippe
M. CARRIER Marc Mme LE POCHER Alexia Mme MONGELLAZ Michelle
M. JACQUEMONT Norbert

Mme REVIL-SIGNORAT Fabienne est nommée **secrétaire de séance**.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 juillet 2019, Le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué pour le 30 juillet 2019, à 19 heures, et peut délibérer sans condition de quorum, conformément à l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Au cours de sa séance, Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 avril 2019
- **APPROUVE** la décision modificative n° 01/2019 - BP proposée par le Maire.
- **APPROUVE** la décision modificative n° 01/2019 – BA-EAU proposée par le Maire.
- **APPROUVE** la décision modificative n° 01/2019 - BP proposée par le Maire

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat « Écoles numériques innovantes et ruralité » - Phase 2, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

- **AFFIRME** son soutien à l'association de cantine Les P'tits Gourmets et **SURSOIT** à la décision de l'octroi ou non d'une subvention, à un complément d'information et une rencontre avec les membres de l'association.



Val de Chaise

ADOPTE la répartition des sièges de conseillers communautaires entre les communes, tel qu'il a été proposé par la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy,

FAVERGES - SEYTHENEX	16
DOUSSARD.....	7
VAL DE CHAISE	3
LATHUILE	2
SAINT-FERREOL	2
GIEZ.....	2
CHEVALINE	1

- **ACCEPTÉ** le bail établi tel que proposé par la Société Orange, pour une durée initiale de 12 ans, qui sera renouvelé de plein droit par périodes successives de 6 ans, sauf dénonciation par l'une des parties, moyennant une redevance annuelle de 200 euros. **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le document à établir entre les deux parties.
- **DIT** qu'il est intéressé par la proposition portant sur la mise en place d'un service optionnel d'instruction des autorisations d'urbanisme (DP, CU).
- **APPROUVE** le tableau annuel d'avancement de grade ; **DÉCIDE** la création, à compter du 1^{er} août 2019 des emplois permanents suivants :
 - 1 poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe, temps complet
 - 2 postes d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet
 - 1 poste Atsem principal de 1^{ère} classe à temps complet**DIT** que le tableau des effectifs sera mis à jour et **PRÉCISE** que les postes correspondants aux grades antérieurs seront conservés ; **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Val de Chaise, le 5 août 2019
Le Maire, Nicolas BLANCHARD



Le procès-verbal intégral correspondant sera mis à disposition du public après avoir été approuvé par le conseil municipal.